

**Parc naturel marin de Martinique
CONSEIL DE GESTION
SEANCE DU 23 février 2018**

Délibération PNMMart_2018_1

**Election du Président
du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R334-31 et suivants

Vu le décret n°2017-784 du 5 mai 2017 portant création du Parc naturel marin de Martinique,

Vu l'arrêté du Préfet de la Martinique du 15 février 2018 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique,

Vu l'invitation du 15 février 2018 du Préfet de la Martinique pour la réunion d'installation du conseil de gestion,

Le quorum étant atteint, les membres ont pu valablement délibérer,

Article 1 :

Le conseil de gestion, après avoir procédé à un vote à bulletin secret, a élu son président **Monsieur Olivier Marie-Reine**; à la majorité absolue, dès le premier tour.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet de mesures de publicité prévues par l'article R 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le préfet de la Martinique
Monsieur Robine